



Actes de la journée d'échanges du 13 novembre 2012 à Lyon 10^e journée du réseau « Ville accessible à tous »



Mairie de Villebois-Lavalette

La loi du 11 février 2005 a imposé aux collectivités de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques de planification et de programmation de l'accessibilité de la chaîne du déplacement : diagnostics d'accessibilité du cadre bâti, schémas directeurs d'accessibilité des services de transports collectifs, plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, autant de sujets qui ont été traités dans les précédentes journées d'échanges du réseau « Ville accessible à tous »

Aujourd'hui, suite à l'élaboration de ces dispositifs et trois ans avant la date échéance de 2015, partout en France, des collectivités territoriales élaborent leur programmation, réalisent des travaux ou lancent des démarches d'accompagnement : comment ces collectivités agissent-elles pour traiter du cadre bâti existant dans le respect de la continuité de la chaîne du déplacement ?

C'est pour répondre à cette question que le Certu et le CNFPT ont organisé le 13 novembre 2012 à Lyon une journée d'échanges sur le thème : « **Les patrimoines immobiliers publics – Objectif 2015 : Quelles possibilités pour réussir l'accessibilité ?** ».

Cette journée s'est inscrite dans le cadre des Rencontres scientifiques et techniques territo-

riales (RSTT) et a constitué la 10^e journée du réseau « Ville accessible à tous ». Plus de 230 personnes ont participé assidûment et activement aux échanges, venant d'horizons géographiques et professionnels très variés : élus, services de collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, réseau scientifique et technique des ministères, associations, architectes et bureaux d'études privés.

Au cours de cette rencontre, des présentations de pratiques locales ont offert aux collectivités et aux professionnels concernés, l'opportunité d'échanges de points de vue sur :

- les stratégies et priorités à établir pour mettre en accessibilité les établissements recevant du public existants au sein d'un patrimoine (une ville, une région, deux services déconcentrés de l'État) ;
- les initiatives pour l'accessibilité de la chaîne du déplacement, notamment pour les commerces, le patrimoine touristique ou encore les locaux de travail ;
- le travail en réseau de villes européennes.

La présente fiche croise les regards sur cette journée d'un journaliste, Stéphane Menu, mandaté par le Certu pour rapporter les débats et de la Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité, Marie Prost-Coletta, qui a accepté d'en synthétiser les échanges.

Certu 2012



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Éditions du Certu

Collection **Dossiers**

Les patrimoines immobiliers publics donnent-ils le bon exemple ?

Compte rendu de Stéphane Menu

S'il reste du chemin à parcourir pour relever le défi posé par la loi de 2005, les pouvoirs publics sont désormais tous mobilisés pour accélérer le mouvement. Même si le rythme des actions et des dispositifs diffère selon les institutions. Les moyens financiers disponibles ainsi que le volontarisme politique marquent ainsi une césure entre les villes qui ont fait de l'accessibilité un atout pour leur attractivité et les autres.

La date du 1^{er} janvier 2015 approche et les acteurs publics du handicap ne cessent de toiser le calendrier pour mesurer le temps qu'il reste pour être en conformité avec la loi imposant l'accessibilité des bâtiments accueillant du public aux personnes handicapées.

Le scepticisme a fini par gagner beaucoup d'entre eux : la noble ambition de la loi aurait ainsi sous-estimé les conditions techniques de sa mise en œuvre.

D'autres ne veulent pas fléchir à quelques encablures de la ligne droite : la loi de 2005 fixe un cadre qui a l'avantage de conditionner désormais toutes les politiques de construction et d'aménagement public.

Le 13 novembre, dans un Conseil régional Rhône-Alpes à l'architecture très accessible, les Rencontres scientifiques et techniques territoriales (RSTT), conjointement organisées par le CNFPT et le Certu, ont réuni des témoins directs pour tenter de répondre à une question simple : « Objectif 2015, quelles possibilités pour réussir l'accessibilité dans les patrimoines immobiliers publics ? ».

Un coût de 16 milliards d'euros

En ouverture des débats, **Benoît Walckenaer, directeur par intérim du Certu**, s'est réjoui de la présence de 230 personnes à cette journée et, surtout, de la diversité professionnelle du public : « Il y a tout autant des agents travaillant en collectivité territoriale, des agents de l'État, des personnes œuvrant au sein d'as-

sociations ou des représentants du milieu professionnel dans le domaine de l'aménagement ».

Une mobilisation dont se félicite **Jean-Paul Vogel, directeur de l'INSET de Montpellier**, convaincu que « l'objectif d'universalité de la loi est tenable ».

« Sur les 650 000 ERP (établissements recevant du public) en France, dont 330 000 sont publics et 298 000 relèvent d'une gestion communale ou intercommunale, 330 000, au 31 décembre 2011, ont fait l'objet de travaux d'accessibilité. Cet effort a un coût : 16 milliards d'euros dont 65 % sont pris en charge par les communes ou les intercommunalités ».

Chaque intervention représente entre 20 000 et 200 000 € ». Au nom du Conseil régional, **Marie-Odile Novelli, vice-présidente déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités**, a rappelé que dans de nombreux domaines (lycées, transports ferroviaires, formation...), la collectivité était soumise à des obligations de résultats en matière d'accessibilité. « Le schéma directeur des TER a été adopté en 2009 et vise aujourd'hui l'accessibilité des TER et des gares.

Dans les lycées, le diagnostic est achevé, 51 M€ sont programmés sur les 88 nécessaires ». La Région a par ailleurs initié une démarche dite H +, « à savoir la possibilité d'accueillir, d'accompagner et de former le mieux possible dans les organismes de droit commun des personnes handicapées ». 250 CFA et 170 organismes de formation ont adopté la démarche, ce qui permettra d'accueillir 2 500 stagiaires à l'horizon 2015.

Le gouvernement veut savoir

Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité du Ministère de l'écologie, a voulu insister sur le fait que les dernières élections « avaient changé le paysage, avec la nomination d'une ministre, la publication d'un décret et un rapport commandé à la sénatrice Claire-Lise Campion à remettre sous les trois mois. On n'avait jamais vu une telle mobilisa-



tion ». Cette dernière doit faire le point sur le chemin qui reste à accomplir avant le 1^{er} janvier 2015. « Elle a un lourd travail qu'elle a pris à cœur. Nous avons eu une demande très ferme du Premier ministre, que chaque collectivité poursuive les travaux d'accessibilité jusqu'en 2015 sans attendre les conclusions de Mme Campion ».

Une stratégie pour la mise en accessibilité d'un patrimoine communal

La première session de la journée posait une question simple : « Comment établir une stratégie pour une mise en accessibilité d'un patrimoine bâti ». **Alex Ashofteh, chargé de mission accessibilité à la ville de Malakoff** (30 000 habitants), a demandé aux bureaux d'études de dresser une analyse fine de la situation de l'accessibilité sur la ville. Une grille de difficultés a été élaborée pour mesurer l'ampleur des travaux à réaliser, la mairie insistant sur la réalisation rapide des interventions les moins compliquées.

« Quatre indices de priorité ont été précisés : les interventions faciles avec des résultats concrets immédiats ; une accessibilité rendue facile par de petits travaux ; des travaux importants mais des gains déterminants en accessibilité ; des travaux lourds pour peu de résultats ». 950 obstacles ont été identifiés sur les 61 ERP de la ville.

« Les interventions les plus lourdes sont les installations d'ascenseurs, au nombre de 14. Il faut absolument un schéma directeur, une ligne directrice qui permettra de voir dans les futures

années comment faire. Seuls 100 000 euros ont été débloqués pour l'heure. C'est peu mais nous avons obtenu d'intégrer l'accessibilité dans la réalisation en cours des équipements municipaux.

Par ailleurs, les travaux de voirie sont pris en charge par le budget du service, à savoir 78 000 €, qui n'entrent pas dans l'enveloppe dédiée à l'accessibilité ». Bref, la préoccupation de l'accessibilité semble irriguer d'autres services municipaux...

Faut-il rendre accessible 100 % de la surface des lycées ?

Jean-François Lennoz, directeur de l'immobilier des lycées au conseil régional Rhône-Alpes, dispose de son côté d'une enveloppe financière plus conséquente pour programmer la mise en accessibilité des lycées de la région (51 M€ alors que le coût global des travaux est estimé à 160 M€).

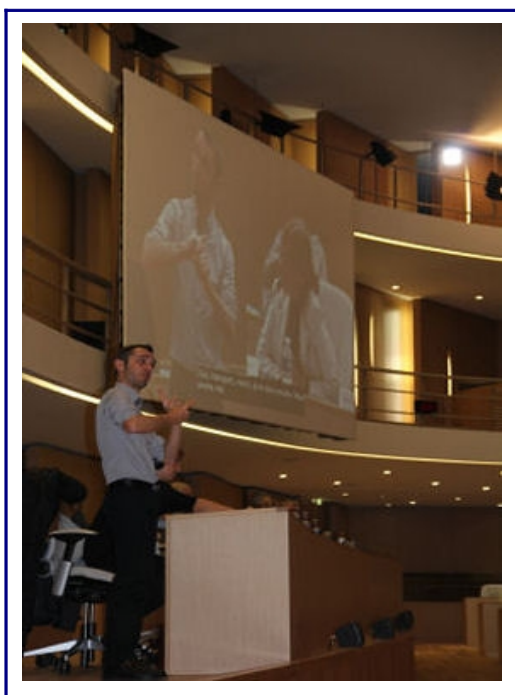
« Il a d'abord fallu battre en brèche certains arguments laissant entendre que les objectifs d'accessibilité étaient impossibles à atteindre. Certaines demandes de dérogations me paraissaient inacceptables. L'accessibilité, c'est un véritable état d'esprit. Sur une région de 6 millions d'habitants, 10 % sont reconnus handicapés et 40 % se considèrent concernés par une situation de handicap ».

M. Lennoz estime que les 4,3 millions de mètre carré des 270 lycées de la région ne nécessitent pas tous d'être rendus accessibles. « Le coût serait exorbitant ».

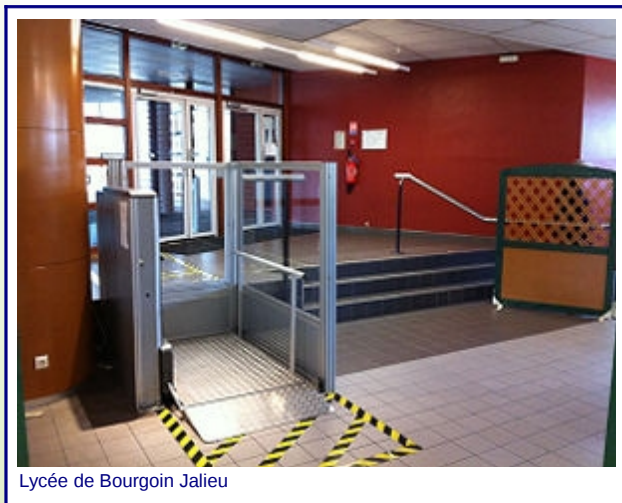
Des agents du service sont répartis sur le terrain pour remonter au plus vite les informations et permettre ainsi une meilleure réactivité. En 2012, 27 opérations de mise en accessibilité ont été lancées. Sur les audits, M. Lennoz constate que « les préconisations concernent peu les déficiences sensorielles. Les problématiques liées à la motricité sont mieux prises en compte.

Un autre point mérite d'être souligné, celui ayant trait à la réglementation sécurité incendie : les espaces d'attentes sécurisés sont souvent oubliés ».

Les usagers sont étroitement associés à la réalisation des travaux. « Ce sont les usagers qui sont le mieux placés pour comprendre les difficultés... des usagers ».



Fin 2014, 75 % des lycées auront été concernés par des travaux de mise en accessibilité.



L'État est confronté à l'ampleur de la tâche

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de Bretagne a mené la démarche de recensement des travaux à réaliser sur les bâtiments d'État, notamment ceux dédiés aux activités tertiaires. 275 audits ont été menés en 2011, explique **Jean Morin, chargé de mission bâtiment durable à la DREAL**.

Les bureaux d'études n'ont pas séparé les préconisations entre zones ERP et zones « codes du travail » alors que l'objectif était de focaliser les interventions sur les zones ERP.

« Nous avons fait la distinction entre les établissements fonctionnant en mode diffus et en mode guichet. Nous devons mener une réflexion sur les organisations fonctionnelles des espaces, parce qu'il s'agit là d'une source potentielle d'économies, notamment par rapport aux ascenseurs ».

Le coût global des travaux est de 40 M€. « Or, nous disposons pour l'heure de 4 M€ par an, ce qui révèle une inadéquation entre les moyens et les besoins ».

La DREAL travaille donc depuis à la réduction des coûts, en repensant les organisations fonctionnelles à travers le mode guichet : l'organisation de l'accueil du public concentré.

Autre levier : la mutualisation de certaines dépenses, comme une signalétique unique issue d'un marché public unique. « Nous souhaitons disposer d'une programmation pluriannuelle pour traiter les urgences dès

2014 et poursuivre sur un mode de traitement très pragmatique ».

Jean-Louis Frégné, du service accessibilité et sécurité de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) **du Morbihan**, précise que les bâtiments des première à quatrième catégories seront les premiers traités, intégrant la prise en compte des atténuations inscrites dans l'arrêté du 21 mars 2007 qui reconnaît l'impossibilité d'agir face à des impossibilités structurelles importantes (largeur des trottoirs, des portes, etc.).

Y a-t-on vraiment cru en 2005 ?

L'État et les collectivités ont-ils pris conscience suffisamment à temps de l'impératif d'agir ? N'a-t-on pas, depuis 2005, trop perdu de temps avant de mettre en œuvre les programmations d'accessibilité ?

C'est le sentiment exprimé par le représentant du collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA).

« Nous constatons des manquements, voire du laxisme face à l'application stricte des règles. Pourtant, la prise en considération des difficultés des PMR ne date pas d'hier. Depuis 1994, les textes sont suffisamment explicites, imposant un contrôle a priori et a posteriori des équipements, dans les domaines de la voirie, des ERP, des transports, etc.

Je regrette par ailleurs que les architectes soient si peu sensibles à ces questions, alors que nous devrions aujourd'hui travailler ensemble, en amont des projets ».

Réponse de Roland Marquez, architecte : « J'ai entendu dire que les architectes avaient du chemin à faire, je peux vous assurer qu'ils le font. L'ordre national des architectes a récemment rencontré Mme Prost-Coletta et je peux vous affirmer que les 33 000 architectes de France sont concernés par le handicap ».

Avec sincérité, Jean-François Lennoz s'interroge : « Y a-t-on vraiment cru en 2005 ? Quand on a découvert l'ampleur du chantier, nous nous sommes tous dits qu'il serait impossible de relever le défi. Mais, avec un peu de recul, je pense que la Région Rhône-Alpes a réagi avec célérité. Aucune situation de handicap, bien avant la loi, n'a été laissée sans réponse », assure-t-il.

« À Malakoff, on a eu tendance à se contenter de la rampe d'accès, censée satisfaire tout le

monde mais ne répondant pas complètement aux exigences de la loi », reconnaît Alex Ashofteh.

Une intervenante s'étonne du retard pris, « sachant que les diagnostics auraient dû être faits avant janvier 2011. C'est dommage, en 2005, la crise des finances publiques étaient moins prononcée et les collectivités auraient certainement pu agir alors avec une plus grande liberté de manœuvre, ce qui est moins le cas aujourd'hui ».

« Dès le départ, nous étions prêts », affirme avec regret Gérard Chabert, président de l'association Handirail, « il est regrettable que tout le monde se réveille si tardivement ».

« L'accessibilité est une affaire de conception, de formation des architectes. Aujourd'hui encore, dans la construction d'ERP, il y a des erreurs », regrette Xavier Berthet, du cabinet Handigo.

« Nous ne serons pas prêts en 2015. Mais nous avons fixé un cap permettant de dégager des solutions à court, moyen et long terme », déclare un participant.

Marie Prost-Coletta conclut ce premier échange : « La loi de 2005 avait pour ambition de mettre en tension la société. On s'aperçoit que des contraintes fortes n'ont pas été suffisamment examinées par le législateur. Cinq ans après la mise en place des textes d'application, nous devons dégager des consensus en ne déviant pas de la ligne directrice, à savoir l'accessibilité ».

Informer et aider les commerçants

La deuxième partie de la journée a été consacrée aux activités urbaines et aux leviers nécessaires pour faciliter leur accès.

Amélie Goepf, chargée d'études au Cété (Centre d'études techniques de l'équipement) **Normandie Centre**, a recensé les pratiques des collectivités locales en direction des petits commerces.

« Il s'agissait de répondre notamment aux difficultés des commerçants dont les établissements sont classés ERP 5^e catégorie et qui doivent donc être rendus accessibles sur une partie de leur emprise ».

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires multiplient les actions de communi-

cation pour informer les commerçants de leurs obligations.

Certaines CCI se rendent directement sur le terrain ou proposent des réunions d'information aux commerçants. D'autres institutions proposent de réaliser des diagnostics sur les lieux, ce qui suppose la formation des agents. Lorsque l'intervention d'un bureau d'études s'impose, une partie des frais peut être prise en charge par la collectivité.



« L'accompagnement est primordial. Dans certains départements, les commerçants peuvent ainsi bénéficier d'une analyse économique pour mesurer l'impact des travaux sur leur trésorerie ».

Dans le cadre du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), certaines subventions sont destinées à la résolution de problèmes d'accessibilité. « L'information ne suffit pas, il faut aller au-delà », conclut Amélie Goepf.

Le coup de pouce financier ne suffit pas

Stéphane Gemmani, conseiller municipal de la ville de Grenoble, délégué à l'accessibilité, et Pierre Revol, chargé d'opération pour le projet Inovaccess, ont présenté ce dispositif visant à « lever un des freins à l'embauche des travailleurs handicapés en assurant une accessibilité continue de la ville au lieu de travail ».

Depuis 2010, 74 employeurs publics et privés ont été ciblés pour mettre en œuvre leur projet d'accessibilité. 70 % d'entre eux se sont engagés.

A l'origine du projet, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) a souhaité se rapprocher d'une collectivité locale, en l'oc-

currence la ville de Grenoble, pour renforcer l'efficacité de son action.

L'association a mobilisé 3 M€ sur ce partenariat. Une cinquantaine de diagnostics ont été menés à bien, seuls 15 ont décidé de poursuivre la démarche.

« C'est surprenant dans le sens où la participation sur chaque projet peut être de 150 000 € mais cette aide ne suffit pas à déclencher l'ouverture de travaux », précise Pierre Revol. Au final, pour l'heure, seuls deux employeurs sont engagés dans des opérations d'amélioration de l'accessibilité, pour un montant de 55 000 €.

« La pratique démontre que la loi n'est pas forcément en lien avec la réalité », constate Stéphane Gemmani. Grenoble aura à prolonger ce dispositif pour qu'il atteigne son plein rendement.

Mulhouse trace son itinéraire

À Mulhouse, la Ville a réfléchi à l'aménagement d'un itinéraire culturel accessible.

« Nous avons édité un guide, Handiguide, ainsi qu'un site open data permettant à la personne



handicapée de choisir préalablement son itinéraire en fonction de son accessibilité », assure **Olivier Lonpret, chef de service voirie et mission accessibilité** à la municipalité.

Retenue comme site « ville numérique » par l'État, Mulhouse déploie les technologies pour que « l'information arrive directement à la personne concernée ».

À partir d'un simple fichier Excel, la cartographie de la ville découvre ses itinéraires les plus accessibles.

L'itinéraire culturel permet aux personnes handicapées mais aussi aux habitants de redécouvrir la ville. Et la place centrale de la ville, piétonne et pavée, a été aménagée pour atténuer le cahot des pavés.

À travers des clous plantés au sol ou une couleur déclinée sur de nombreux éléments de mobilier urbain, le parcours prend forme.

« L'itinéraire sera fini en 2013, s'étendant le long de 70 centres d'intérêt ». Un intervenant précise que la même démarche a été lancée à Toulouse, qui a demandé à un urbaniste de replacer certains espaces urbains dans un ensemble mieux repéré, à travers une signalétique commune.

Un réseau européen des Villes accessibles

« Les problèmes et les solutions d'accessibilité sont assez similaires dans les villes européennes, nous sommes confrontés aux mêmes exigences », assure **Gerd Grenner du service des affaires européennes et internationales de la ville de Berlin**.

La ville est pilote et membre actif d'un réseau de villes « sans obstacle » (Barrier – free cities for all)¹, où figurent d'autres villes comme Barcelone ou Toulouse. Le réseau est adossé à Eurocities (141 villes européennes membres). Ce réseau est très proche de la Commission européenne dont l'objectif est d'homogénéiser les normes dans toutes les villes européennes.

« L'un des grands défis à relever est de faire en sorte que l'accessibilité soit partie intégrante de tous les projets d'aménagement. Une loi est en cours de rédaction pour 2013 ».

Illustration : dans le musée Bode à Berlin, une plateforme permet ainsi de « monter » les escaliers historiques. « C'est un exemple parmi tant d'autres de solutions à reproduire dans d'autres pays », assure Gerd Grenner.



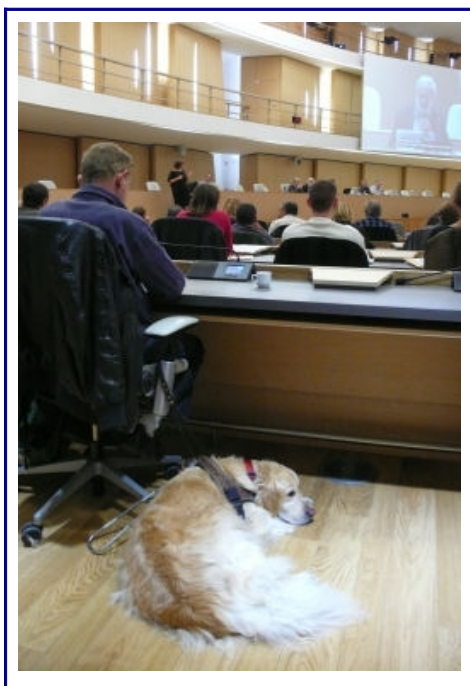
¹ Cf. www.stadtentwicklung.berlin.de/internationales_eu/s/taedte_regionen/en/eurocities.shtml

« La norme ne crée pas de culture commune », alerte Charlotte Lemoine, élue à l'accessibilité.

En conclusion de cette journée studieuse, **Marie Prost-Coletta** assure que les différents exposés ont permis de confirmer que l'objectif 2015 était accessible. « Mettre la cité en accessibilité ne s'improvise pas, il faut du professionnalisme, il faut que les collectivités s'organisent pour porter des projets difficiles dans le temps ».

Donner du temps au temps, tel est le crédo de l'État qui se félicite des dynamiques initiées et saura être plus autoritaire face aux communes moins déterminées à faire de l'accessibilité un projet pour tous les usagers des espaces publics.

Le rapport de la sénatrice Claire-Lise Campion permettra d'établir un point précis de l'avancée de la loi de 2005 et des aménagements à y apporter, au début de l'année 2013.



Synthèse de la journée

par Marie Prost-Coletta, Déléguée ministérielle à l'accessibilité (DMA) – Ministère de l'écologie

« Me revoici à la tribune pour la fin de cette journée, et je pense que vous vous associez avec moi et ceux qui ont ouvert la journée ce matin pour remercier la région Rhône-Alpes d'avoir mis à disposition cette salle dans ce bâtiment. Un bâtiment qui est la preuve que, grâce à une volonté politique forte, l'accessibilité peut s'incarner.

L'intégrer dès le début du projet, être présent à chaque phase, mettre l'usager au cœur des politiques publiques, c'est ce qui nous a été dit et rappelé, et je crois que c'est ce qu'on peut souligner en début de synthèse de cette journée.

Dès l'ouverture, la crainte de ne pas être au rendez-vous de 2015 a été évoquée, mais il a été rappelé que cette journée a pour objectif de montrer que 2015 est possible.

Pour ce faire, la mise en relation de tous les acteurs est une nécessité pour obtenir une vraie transversalité – le mot transversalité, on le réentendra dans la bouche de Stéphane Gemmani – une transversalité au profit de l'usager, qui doit être le bénéficiaire des politiques publiques.

Mettre la cité en accessibilité ne s'improvise pas, il faut du professionnalisme, se doter d'outils pour pouvoir piloter et permettre la prise de décision, s'organiser au niveau des services pour pouvoir porter sur le long terme des projets difficiles.

Arriver à mobiliser les équipes en interne pour ne pas être démunis. Former les personnels, nombre d'intervenants nous en ont parlé, les doter de vraies connaissances, de guides. Sur un projet complexe, il faut un comité de pilotage, facteur de professionnalisme, comme l'ont montré les démarches que mènent les collectivités.

Jean-François Lennoz nous a dit qu'il faut un vrai état d'esprit autour de l'accessibilité – d'autres ont parlé de culture de l'accessibilité, il me semble que c'était à peu près la même chose – et le porter correctement. J'ai aussi entendu qu'il fallait, certes programmer, planifier, mais aussi savoir répondre à la demande

de l'usager isolé ou prendre en compte les urgences.

De bons processus pour bien porter l'accessibilité, mais il ne faut pas oublier des demandes individuelles.

Tous préconisent de travailler en s'intéressant aux différentes étapes de la chaîne du déplacement, c'est ce que nous voyons généralement au niveau méthodologique, mais un seul intervenant nous a rappelé qu'il fallait s'attacher à tous les handicaps, même si porter le handicap physique est celui qui permet d'avoir le maximum d'accessibilité pour le maximum de personnes dans notre société vieillissante (je me permets de l'ajouter, car je ne l'ai pas vraiment entendu aujourd'hui).

Par contre, sur la qualité des diagnostics, les interrogations sont moins fortes que les années précédentes : s'agit-il d'un épiphénomène ou de réalité ?

La querelle envers les architectes a bien sûr été évoquée. Chaque manifestation donne lieu à une interpellation forte des architectes et leur savoir en matière d'accessibilité, voire de leur vouloir. Mais aujourd'hui nous avons tous entendu que l'ordre s'est saisi de la question, et dans chaque région, des lieux d'échanges se mettent en place.



Le manque de culture commune de toute la chaîne des intervenants a été signalé, mais des contre-exemples ont été apportés ; la société est bien en évolution.

J'ai bien cru que les architectes des bâtiments de France ne seraient pas présents dans les échanges, eh bien si : j'ai entendu que la relation avec les architectes des bâtiments de France, c'était comme toute relation, ça se travaille, ça se cultive. Pour avoir rencontré il n'y a pas très longtemps un de leurs forma-

teurs, je pense que eux aussi veillent à faire évoluer leurs repères.

La question de la concertation a été largement évoquée, avec une forte demande rappelée par les associations, je ne suis pas sûre d'avoir entendu tout ce que j'aurais aimé entendre.

Établir une programmation après avoir déterminé les priorités, c'est une méthode partagée ; maintenant, elle est acquise par tous. Avec un rappel important, avant de se lancer dans des travaux, prendre le temps de repenser la fonctionnalité, l'organisation des services et des prestations. C'est un point important. Penser fonctionnalités.

Comment établir les priorités ? C'est une question qui est revenue un certain nombre de fois. Là, je dirais, pour ma part, que réside tout le pouvoir de l'autorité décisionnaire et principalement de l'élu. Comment gérer au mieux la mise en accessibilité dans les lieux où ERP et zones de travail se côtoient, voire s'interpénètrent ?

La balle est dans le camp des administrations d'État qui préparent quelques-uns des textes que vous attendez.

Il faut donner du temps pour faire intelligemment et piloter dans un contexte instable, alors même que les normes PMR sont là depuis 20 ans. Mais comment faire, alors que se pose la question de l'échéance 2015 ?

Cet après-midi, Amélie Goepf nous a présenté un panorama sur l'accompagnement des commerces. Qu'est-ce qui peut faire baisser la crainte des commerçants, parce que c'est une vraie question aujourd'hui, il y a beaucoup d'angoisse sur la question. Grâce à ce travail, on sait que l'essentiel des mairies se sont intéressées à cette question, les chambres de commerce aussi.

Les collectivités ont de l'imagination, prennent en charge cette question et apportent des réponses concrètes. Vous pourrez trouver cette étude sur le site de la DMA, vous pourrez vous en inspirer et la faire connaître autour de vous. Les villes ont de l'imagination et savent faire avancer la question.

La parole a été donnée ensuite à Grenoble. Je rappellerai que Grenoble a été nommée l'année dernière aux European acces city awards (récompenses européennes pour les villes accessibles) de l'Union Européenne pour

le travail qui a été fait en matière de déplacement dans la ville.

Aujourd'hui, Stéphane Gemmani et Pierre Revol nous ont amenés sur le sujet de l'accessibilité des lieux de travail. Il s'agissait de porter une action transversale : dépasser les approches régaliennes et traditionnelles, trouver des réponses qui servent à tous. C'est un beau projet qui nous a été présenté ; il a été rendu possible grâce à deux points essentiels : une volonté sans faille de l'équipe municipale et de l'Agefiph pour arriver à mobiliser des fonds, et une ingénierie pour arriver à porter ce projet des plus complexes, parce que c'était un projet difficile, à l'image de la mise en accessibilité de la cité ; et bien que cela s'avère très difficile, Grenoble n'a pas baissé les bras.

Nous pouvons traiter des sujets difficiles comme celui-ci et comme bien d'autres. J'ai aussi entendu que ce chantier avait eu deux bénéfices secondaires, non attendus : une interrogation sur la voirie entre commerces, et l'aide aux employeurs dans leur projet de construction neuve. On sent bien que toute la culture, toute la connaissance, n'est pas encore passée, et le maillage est essentiel pour que tous les acteurs puissent bénéficier de ce que les uns ont su gagner.

Mais j'ai aussi entendu « Open data », logiciel libre, et là, ça veut dire mise à disposition d'outils pour chacun, grâce aux avancées réalisées par des collectivités. Je crois que, là, avec le Certu, il y a encore matière à diffuser de l'information grâce à ce qui se passe sur chacun des territoires. On a noté que la revitalisation du centre-ville intègre un volet accessibilité, avec toujours de l'imagination pour donner de la vie et de l'aspect concret à l'accessibilité.

Une élue nous a rappelé qu'il était important de donner de la lisibilité à la ville, ce qui signifie qu'il nous faut prendre en compte tout type de handicap.

Je garderai pour la fin notre ami allemand, Gerd Grenner, qui nous a rappelé que nous avons tous les mêmes problématiques, et dans les réponses qu'il a développées, nous avons retrouvé nombre d'exemples que nous traitons nous aussi sur notre territoire. Le réseau européen, qu'il nous a présenté, concrétise le fait que nous avons tous à évoluer sur ces aspects d'accessibilité.

Pour clore cette journée, je dirai en dernier mot : merci pour ces échanges et j'ajouterai,



pour la puissance des propos tenus. Je veillerai à être le porteur d'un certain nombre d'éléments forts et structurants qui ont été tenus aujourd'hui, dans cette période où le possible semble être là au profit de l'accessibilité. Je me permettrai d'ajouter : pour donner un second souffle à l'engagement de chacun au profit de cette ville durable que nous appelons tous de nos vœux.

Merci au Certu, merci au CNFPT, pour l'organisation de ces journées, qui nous permettent d'échanger et de nous enrichir mutuellement.



RSTT
LES RENCONTRES SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES TERRITORIALES

Certu

LES PATRIMOINES IMMOBILIERS PUBLICS
OBJECTIF 2015 : QUELLES POSSIBILITÉS POUR RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ ?

LYON, HÔTEL DE RÉGION - 13 NOVEMBRE 2012

10ÈME JOURNÉE DU RÉSEAU D'ÉCHANGES VILLE ACCESSIBLE À TOUS

9h Accueil des participants

9h30-9h45 Ouverture de la rencontre

Benoit Walckenaer, directeur adjoint - Certu
Jean-Paul Vogel, directeur de l'INSET de Montpellier - CNFPT
Marie-Odile Novelli, vice-présidente déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités - Région Rhône-Alpes

9h45-9h50 Introduction de la journée

Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité - Ministère de l'écologie

1^{re} SESSION : COMMENT ÉTABLIR UNE STRATÉGIE POUR UNE MISE EN ACCESSIBILITÉ D'UN PATRIMOINE BÂTI

9h50-12h30 Trois témoignages

Alex Ashofteh, chargé de mission accessibilité et modernisation gestion du patrimoine - Ville de Malakoff

Jean François Lennoz, directeur de l'immobilier des lycées - Conseil régional Rhône-Alpes

Jean Morin, mission bâtiment durable - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne et Jean-Louis Frégné, service accessibilité et sécurité - Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan

Débat et table ronde

Alex Ashofteh, Malakoff - Jean François Lennoz, Région Rhône-Alpes - Jean Morin, DREAL Bretagne - Jean-Louis Frégné, DDTM Morbihan
Eric Bénon, président - CARPA Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité
Luc Milten, animateur

12h30-14h Buffet

2^e SESSION : QUELS LEVIERS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS URBAINES ?

14h-14h35 Panel de pratiques de collectivités locales à destination des petits commerces
Amélie GOEPP, chargée d'études - CETE Normandie Centre

14h35-15h10 Inovaccess : une expérimentation pour l'accessibilité aux locaux de travail
Stéphane Gemmani, conseiller municipal, délégué à l'accessibilité - Ville de Grenoble
Pierre Revol, chargé d'opération - Inovaccess

15h10-15h45 L'aménagement d'un itinéraire culturel accessible

Olivier Lonpret, chef de service voirie et mission accessibilité - Ville de Mulhouse

15h45-16h15 Le travail en réseau de villes européennes

Gerd Grenner, service des affaires européennes et internationales - Ville de Berlin

16h15-16h30 Conclusion de la journée

Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité - Ministère de l'écologie

Rhône-Alpes



RSTT 2012-2013
6 rencontres thématiques

Programmes, inscriptions et actes : www.evenements.cnfpt.fr/rstt/



© 03/2012/CNFPT INSET MONTPELLIER - CFPAC

CNFPT

Inset de Montpellier
76, place de la
Révolution Française
34965 Montpellier
Cedex 2
tél : 04 67 99 76 76
fax : 04 67 99 76 00
www.inset-montpellier.cnfpt.fr

Certu

Centre d'Études
sur les réseaux,
les transports,
l'urbanisme et
les constructions
publiques
2 rue Antoine Charial
69426 Lyon
Cedex 03
Tél. : 04 72 74 58 00
Fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

© Certu 2012

La reproduction totale
ou partielle du
document doit être
soumise à l'accord
préalable du Certu.

ISSN :

Pour en savoir plus ...

En annexe : l'intégralité des diaporamas présentés
En téléchargement sur <http://www.certu.fr/catalogue>

Contact CNFPT

Gérard Moreno
04 67 99 76 09

gerard.moreno@cnfpt.fr

Contacts Certu

Bernard Fiole
04 72 74 58 42

Laurent Saby
04 72 74 58 85

mep.certu@developpement-durable.gouv.fr